

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON RECOURS / NON APPEL

Afin de permettre au greffe de la cour administrative de réaliser les opérations de recherches, votre demande doit comporter impérativement toutes les informations suivantes :

Décision concernée: Joindre la copie de la décision	Dénomination et coordonnées du demandeur:
N° de la décision: <small>A renseigner obligatoirement</small>	Civilité:
Nature de la décision (jugement, ordonnance, arrêté):	Nom:
	Adresse:
Auteur de la décision: <small>A renseigner obligatoirement</small>	
	Téléphone:
	Courriel: <small>A renseigner obligatoirement</small>
Date de la décision: <small>A renseigner obligatoirement</small>	Date de la demande:

Ce formulaire doit être adressé à la cour administrative d'appel de Marseille :

Par courriel : greffe.caa-marseille@juradm.fr

PARTIE RESERVEE A LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

CERTIFICAT NON RECOURS / NON APPEL

Je soussigné,
Marseille:

de la cour administrative d'appel de

Certifie que :

La décision désignée ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'un recours /appel à la date de ce jour, sous réserve de la saisine par erreur d'une autre juridiction.

Qu'un appel présenté contre la décision n°
du du tribunal administratif de a bien été enregistré le
à la cour administrative d'appel de Marseille.

Qu'un pourvoi présenté contre la décision n°
du rendue par la CAA de Marseille a bien été enregistré le au
Conseil d'État.

Fait à Marseille, le